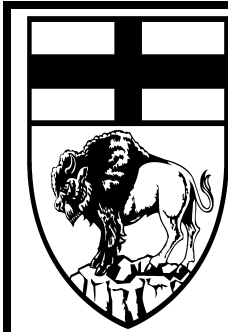


Mercredi 18 avril 2007



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 30

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre ALLAN

(N° 24) — *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*

M. le ministre ROBINSON

(N° 26) — *Loi sur la Bibliothèque de l'Assemblée législative/The Legislative Library Act*

M. SCHULER

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail (renseignements fournis dans la langue des employés)/The Labour Relations Amendment Act (Information in Employee's Language)*

M. CUMMINGS

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (tenue d'élections à date fixe)/The Legislative Assembly Amendment Act (Set Date Elections)*

PÉTITIONS

M^{me} ROWAT

M. LAMOUREUX

M^{me} DRIEDGER

M^{me} TAILLIEU

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*

(M. le *ministre* CHOMIAK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* LATHLIN

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 3) — *Loi sur la stratégie * Enfants en santé Manitoba +/The Healthy Child Manitoba Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* RONDEAU

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*

(M. GOERTZEN) (reporté)

Motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD

(N^o 10) — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*
(M. DYCK) (reporté)

Motion de M. le *ministre* BJORNSON

(N^o 12) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (écoles professionnelles régionales)/The Public Schools Amendment Act (Regional Vocational Schools)*
(M. DYCK)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SELINGER

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire et la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Maintenance Amendment and Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act*

M. le *ministre* RONDEAU

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 16) — *Loi sur l'élargissement du mandat du protecteur des enfants (modification de diverses dispositions législatives)/The Children's Advocate's Enhanced Mandate Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la *ministre* ALLAN

(N^o 17) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé à l'intention des réservistes)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Reservists)*

M^{me} la ministre WOWCHUK

(N^o 18) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 19) — *Loi modifiant la Loi sur les achats du gouvernement (pratiques équitables des fabricants)/The Government Purchases Amendment Act (Responsible Manufacturing)*

M. le ministre RONDEAU

(N^o 20) — *Loi modifiant la Loi sur les biocarburants/The Biofuels Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre ALLAN

(N^o 21) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 22) — *Loi sur les fondations à la mémoire des pompiers, des agents de la paix et des travailleurs/The Firefighters, Peace Officers and Workers Memorial Foundations Act*

M. le ministre STRUTHERS

(N^o 23) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre OSWALD

(N^o 40) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le ministre RONDEAU

(N^o 27) — *Loi sur les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre/The Climate Change and Emissions Reductions Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire (exploitations réputées uniques)/The Planning Amendment Act (Deemed Single Operations)*

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

PROPOSITION

M. REID — Programmes d'apprentissage

5. Attendu :

que les programmes d'apprentissage sont essentiels pour permettre aux jeunes du Manitoba de suivre de la formation axée sur les compétences;

que la province a absolument besoin de personnes de métier compétentes pour assurer son développement économique;

qu'une réserve permanente de personnes de métier compétentes est nécessaire pour la réalisation de nombreux projets de construction actuels ou futurs, comme le canal de dérivation et l'aménagement hydroélectrique dans le Nord;

que l'apprentissage est une forme de partenariat efficace entre les entreprises et la main-d'œuvre;

que le nombre d'apprentis inscrits au Manitoba a augmenté de 43 % depuis 1999, passant de 3 700 à 5 306;

que le nombre d'Autochtones inscrits à des programmes d'apprentissage a presque triplé depuis 1999, passant de 350 à 982;

que les inscriptions dans les collèges communautaires sont passées de 11 049 à 14 718 étudiants, soit une augmentation de 33 % depuis 1999, mettant en évidence les résultats de l'investissement du présent gouvernement dans le secteur de l'éducation postsecondaire, lequel a maintenu le gel des frais de scolarité et a investi dans de nouveaux programmes et dans la construction de nouveaux bâtiments,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement du Manitoba à envisager de continuer d'investir dans les programmes d'apprentissage de sorte que les travailleuses et les travailleurs reçoivent une formation efficace dans les métiers spécialisés;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement du Manitoba à travailler en partenariat avec les employeurs de la province pour examiner la possibilité d'accroître les programmes d'apprentissage de sorte que le Manitoba dispose des personnes de métier dont il a besoin pour poursuivre sa croissance économique.